

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE SAINT-SAUVEUR**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 16 SEPTEMBRE 2013**

A une séance ordinaire tenue le 16 septembre 2013 à 19 h 30 à l'Hôtel de Ville situé au 1, Place de la Mairie, Saint-Sauveur (Québec).

**SONT PRÉSENTS:**

Son honneur le maire	Michel Lagacé
Mesdames les conseillères	Lucie Régimbald Bélanger Diane Dufour-Flynn
Messieurs les conseillers	Luc Leblanc Normand Leroux Gilles Léonard

formant quorum;

**EST ABSENT :**

Monsieur le conseiller	Claude Rodrigue
------------------------	-----------------

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :**

Le directeur général	Jean Beaulieu
Le greffier	Normand Patrice

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Son honneur Monsieur le maire Michel Lagacé procède à l'ouverture de la séance.

**RÉSOLUTION 496-09-2013**  
**ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR**

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu;

QUE: Le projet d'ordre du jour suivant est adopté tel que déposé à savoir :

- 1- **Adoption de l'ordre du jour**
- 2- **Période de question du public (L.C.V. 322)**
- 3- **Approbation des procès-verbaux des assemblées des 12, 19 et 21 août 2013**
- 4- **Règlements**
  - 4.1 Consultation : Amendement au règlement d'administration des règlements d'urbanisme (258-C-08-2013)
  - 4.2- Consultation : Amendement au règlement de zonage (222-S-08-2013)
  - 4.3- Consultation Amendement au règlement de PIIA (225-B-08-2013)

- 4.4- Adoption : Règlement SQ-03E-2013 Amendant au règlement de stationnement et de circulation pour limiter la durée de stationnement sur des cases de stationnement arrière Caisse Populaire et sur la rue Goyer

## **5- Soumissions**

- 5.1- Résultat des soumissions station de pompage Mont Habitant
- 5.2- Résultat des soumissions pierre hiver 2013-2014
- 5.3- Résultat des soumissions bouclages réseau d'aqueduc entre Du Vallon et Louise et rue Principale longueur de 40 mètres au niveau Alary

## **6- Administration et Finances**

- 6.1- Autorisation pour signer un protocole d'entente pour le prolongement du chemin de l'Équinoxe
- 6.2- Autorisation pour la signature de l'entente avec la cour municipale de Sainte-Adèle pour la gestion des constats et des plaintes criminelles
- 6.3- Autorisation pour la signature de l'entente de services aux sinistrés entre la Ville de Saint-Sauveur et la Croix-Rouge Canadienne
- 6.4- Nomination aviseur légaux pour représenter la Ville et la MRC au Tribunal administratif du Québec dans un dossier de contestation d'évaluation
- 6.5- Vente d'un terrain acquis pour non-paiement de taxes (lot 3 430 726)
- 6.6- Suite à la décision de la Commission municipale du Québec annuler les taxes du Centre de Répit La Marguerite rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2010
- 6.7- Radiation des petits soldes de 0,01 à 5,00 \$ de taxes foncières
- 6.8- Radiation de taxes foncières prescrites
- 6.9- Demande au Ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire pour la nomination d'un médiateur dans le dossier de l'annexion d'une partie du territoire de la Municipalité de Mille Isles
- 6.10- Demande d'aide financière au Gouvernement du Québec concernant la tempête du 19 juillet 2013
- 6.11- Modification au règlement 356-2011 concernant la construction d'un réservoir d'eau au Mont-Habitant sans changement à l'objet du règlement et sans augmentation de la charge des contribuables (subvention TECQ)
- 6.12- Certificat du trésorier présentant la liste des chèques à émettre

## **7- Sécurité publique**

## **8- Travaux publics et génie**

- 8.1- Autorisation pour le paiement du décompte progressif numéro 1 pour les travaux de pavage 2013 (410 232,22 \$)
- 8.2- Autorisation pour le paiement du décompte progressif numéro 1 pour l'étude du barrage du Lac Prévost (30 237,28 \$)

**9- Environnement -**

9.1- Subvention à remettre dans le cadre du programme Changez d'air

**10- Urbanisme (10.1 à 10.20 Attendu les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa rencontre du 3 septembre 2013)**

10.1- 2 248, chemin Jean-Adam : « Les immeubles Marcil s.e.n.c. » Reconstruction, plans 2013-151

10.2- 66, avenue de la Gare : « Gestion Centre St-Sauveur inc. » Aménagement paysager et stationnement, plans 2013-152

10.3- 434, rue Principale : Nouvelle construction, plans 2013-153

10.4- 2 330, chemin Jean-Adam : Agrandissement, plans 2013-155

10.5- 24, avenue de la Gare : « Dubé Cooke Pedicelli » Garde-corps, plans 2013-156

10.6- 18, avenue Saint-Denis : « Placements André Dagenais et Placements Lise Rochon » Démolition, plans 2013-170

10.7- 291, rue Principale : « Riley » Enseigne sur poteau, plans 2013-157

10.8- 104, avenue de la Gare : « Gestion MIDI » Enseigne communautaire, plans 2013-158

10.9- 246, rue Principale : « Loft à Ongles » Enseigne projetante, plans 2013- 159

10.10-200, rue Principale, local 4 : « Bérubé avocat » Enseigne communautaire, plans 2013-160

10.11-200, rue Principale, local 19 : « Association Ritma » Enseigne suspendue, plans 2013-161

10.12-341, rue Principale : « Bazar » Enseigne communautaire, plans 2013- 162

10.13-200, rue Principale, local 20 : « Yoga Shanti Om » Auvent et enseigne communautaire, plans 2013-163

10.14-341, rue Principale : « Le Studio » Enseigne communautaire, plans 2013- 164

10.15-103, rue Principale : « Le Switch » Enseigne sur poteaux, plans 2013- 165

10.16-Dérogation mineure : 100, avenue Guindon : « Factoreries Tanger » Plans 2013-166

10.17-Dérogation mineure : Accord de principe : 2 562, ch. Jean-Adam : Plans 2013-167

10.18-Dérogation mineure : Accord de principe : 1 444, chemin du Grand-Ruisseau : Plans 2013-168

10.19-Dérogation mineure : Accord de principe : 6, chemin des Tilleuls : Plans 2013-169

10.20-Dérogation mineure : Accord de principe : Terrain lot P308, 309 et 310 Chemin Fleur-de-Lune

10.21-Dérogation mineure : Accord de principe : 894 et 895 chemin Havre des Monts

10.22- Proclamation de la journée mondiale de L'urbanisme le 8 novembre 2013

10.23- Dépôt et présentation des statistiques de construction au 31 août 2013

**11- Vie Communautaire**

11.1- Demande d'assistance financière dans le cadre du programme Emplois d'été Canada 2014

**12- Ressources Humaines**

12.1- Prolongation d'embauche d'un mécanicien à temps partiel

**13- Correspondance**

13.1- Dîner de gala gastronomique de la Soupe Populaire : comme par les années passées pour aider cet organisme la Ville achète dix (10) billets

13.2- Centre d'Aide Personnes Traumatisées Crâniennes et Handicapées Physiques des Laurentides: comme par les années passées pour aider cet organisme la Ville remet une somme de 100 \$

13.3- Demande de subvention de l'Association Régionale de Loisirs pour Personnes Handicapées des Laurentides

**14- Points nouveaux**

**15- Période de question du public (L.C.V. 322)**

**16- Levée de l'assemblée**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

En conformité avec l'article 322 de la *Loi sur les Cités et Villes*, une période de question est mise à la disposition de l'assistance et le conseil prend bonne note des différents commentaires émis par les personnes présentes.

**RÉSOLUTION 497-09-2013**  
**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**  
**SÉANCE ORDINAIRE DU 19 AOÛT 2013**

ATTENDU : Qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 août 2013 a été remise à chaque membre du conseil au moins vingt-quatre heures avant la présente séance conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 août 2013 est approuvé tel que déposé.

**RÉSOLUTION 498-09-2013**  
**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**  
**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 12 AOÛT 2013**

ATTENDU : Qu'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 août 2013 a été remise à chaque membre du conseil

au moins vingt-quatre heures avant la présente séance conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 août 2013 est approuvé tel que déposé.

**RÉSOLUTION 499-09-2013**  
**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**  
**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 AOÛT 2013**

ATTENDU : Qu'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 août 2013 a été remise à chaque membre du conseil au moins vingt-quatre heures avant la présente séance conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 août 2013 est approuvé tel que déposé.

**COMMENTAIRE 500-09-2013**  
**CONSULTATION PUBLIQUE - PROJET DE RÈGLEMENT**  
**NUMÉRO 258-C-08-2013 AMENDANT**  
**LE RÈGLEMENT D'ADMINISTRATION**  
**NUMÉRO 258-2009 DE LA VILLE DE SAINT-SAUVEUR**

Le conseil municipal tient une période de consultation sur le projet de règlement numéro 258-C-08-2013 intitulé « Projet de règlement modifiant le règlement d'administration des règlements d'urbanisme numéro 258-2009 de la ville de Saint-Sauveur ».

Le conseil met à la disposition des personnes présentes, des copies du projet de règlement.

Monsieur le maire explique le projet de règlement et demande à la directrice du service d'urbanisme de compléter les informations. Suite à cette présentation, il donne la parole à la salle.

Le greffier explique la procédure d'approbation du présent amendement au règlement, en conformité avec les articles 123 à 137.17 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

**COMMENTAIRE 501-09-2013**  
**CONSULTATION PUBLIQUE - PROJET DE RÈGLEMENT**  
**NUMÉRO 222-S-08-2013 AMENDANT**  
**LE RÈGLEMENT DE ZONAGE**  
**NUMÉRO 222-2008 DE LA VILLE DE SAINT-SAUVEUR**

Le conseil municipal tient une période de consultation sur le projet de règlement numéro 222-S-08-2013 intitulé « Projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 222-2008 de la ville de Saint-Sauveur ».

Le conseil met à la disposition des personnes présentes, des copies du projet de règlement.

Monsieur le maire explique le projet de règlement et demande à la directrice du service d'urbanisme de compléter les informations. Suite à cette présentation, il donne la parole à la salle.

Le greffier explique la procédure d'approbation du présent amendement au règlement, en conformité avec les articles 123 à 137.17 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

**COMMENTAIRE 502-09-2013**  
**CONSULTATION PUBLIQUE - PROJET DE RÈGLEMENT**  
**NUMÉRO 225-B-08-2013 AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LES**  
**PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE**  
**NUMÉRO 225-2008 DE LA VILLE DE SAINT-SAUVEUR**

Le conseil municipal tient une période de consultation sur le projet de règlement numéro 225-B-08-2013 intitulé « Projet de règlement modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 225-2008 de la ville de Saint-Sauveur ».

Le conseil met à la disposition des personnes présentes, des copies du projet de règlement.

Monsieur le maire explique le projet de règlement et demande à la directrice du service d'urbanisme de compléter les informations. Suite à cette présentation, il donne la parole à la salle.

Le greffier explique la procédure d'approbation du présent amendement au règlement, en conformité avec les articles 123 à 137.17 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

**RÉSOLUTION 503-09-2013**  
**ADOPTION RÈGLEMENT NUMÉRO SQ-03E-2013**  
**AMENDEMENT AU RÈGLEMENT**  
**DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT**

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Gilles Léonard et unanimement résolu;

QUE : Le règlement numéro SQ-03E-2013 décrétant un amendement au règlement de circulation et de stationnement pour limiter la durée du stationnement pour certaines cases dans le stationnement derrière la Caisse Populaire et sur la rue Goyer entre Lafleur et Saint-Denis est adopté.

**RÉSOLUTION 504-09-2013**  
**RÉSULTAT DES SOUMISSIONS :**  
**CONSTRUCTION D'UNE STATION**  
**DE POMPAGE MONT HABITANT**

ATTENDU : L'ouverture des soumissions par le greffier en date du 3 septembre 2013 à 11 h 00 pour la construction d'une station de pompage au Mont Habitant;

ATTENDU : Que Madame Joanne Richard et Monsieur Michel Filion agissaient à titre de témoins;

ATTENDU : Que la Ville a reçu une (1) soumission présentée par :

<b><u>Nom du soumissionnaire</u></b>	<b><u>Montant (incluant les taxes)</u></b>
Pompaction inc	95 507,43 \$

ATTENDU : Le rapport au conseil des ingénieurs conseil Roche;

ATTENDU : Que les argents pour la présente dépense proviennent du règlement d'emprunt 390-2013 de la Ville de Saint-Sauveur remboursés par la subvention dans le cadre du programme TECQ;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Lucie Régimbald Bélanger et unanimement résolu;

QUE : La plus basse soumission conforme présentée par Pompauction inc au montant de 95 507,43 \$ (taxes incluses) pour la construction d'une station de pompage au Mont Habitant est acceptée et que le directeur des travaux publics et génie soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires à la réalisation de la présente.

**RÉSOLUTION 505-09-2013**  
**RÉSULTAT DES SOUMISSIONS :**  
**PIERRE HIVER 2013-2014**

ATTENDU : L'ouverture des soumissions par le greffier en date du 16 septembre 2013 à 11 h 00 pour la fourniture de pierre hiver 2013-2014;

ATTENDU : Que Madame Joanne Richard et Monsieur Frédéric Thifault agissaient à titre de témoins;

ATTENDU : Que la Ville a reçu deux (2) soumissions présentées par :

<b><u>Nom du soumissionnaire</u></b>	<b><u>Montant (incluant les taxes)</u></b>
Location Jean Miller inc	100 538,74 \$
Lafarge Canada inc	99 614,34 \$

ATTENDU : Le rapport au conseil du directeur des travaux publics et génie en date du 16 septembre 2013 ;

ATTENDU : Que les argents pour la présente dépense proviennent des budgets 2013 et 2014 de la Ville de Saint-Sauveur;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Gilles Léonard et unanimement résolu;

QUE : La plus basse soumission conforme présentée par Lafarge Canada inc au montant de 99 614,34 \$ (taxes incluses) pour la fourniture de la pierre hiver 2013-2014 est acceptée et que le directeur des travaux publics et génie soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires à la réalisation de la présente.

**RÉSOLUTION 506-09-2013**  
**RÉSULTAT DES SOUMISSIONS :**  
**BOUCLAGE RÉSEAU D'AQUEDUC**  
**ENTRE DU VALLON ET LOUISE**

ATTENDU : L'ouverture des soumissions par le greffier en date du 13 septembre 2013 à 10 h 00 pour le bouclage du réseau d'aqueduc entre Du Vallon et Louise;

ATTENDU : Que Madame Joanne Richard et Monsieur Frédéric Thifault agissaient à titre de témoins;

ATTENDU : Que la Ville a reçu quatre (4) soumissions présentées par :

<u>Nom du soumissionnaire</u>	<u>Montant (incluant les taxes)</u>
Daniel Filion Excavation	73 152,84 \$
Entreprise Doménik Sigouin	89 904,70 \$
David Riddell Excavation	97 227,92 \$
MBN Construction	132 954,00 \$

ATTENDU : Le rapport au conseil des ingénieurs Équipe Laurence en date du 13 septembre 2013 ;

ATTENDU : Que les argents pour la présente dépense proviennent du règlement d'emprunt 388-2013 de la Ville de Saint-Sauveur remboursés par la subvention dans le cadre du programme TECQ;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Lucie Régimbald Bélanger et unanimement résolu;

QUE : La plus basse soumission conforme présentée par Daniel Filion Excavation au montant de 73 152,84 \$ \$ (taxes incluses) pour le bouclage du réseau d'aqueduc entre Du Vallon et Louise est acceptée et que le directeur des travaux publics et génie soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires à la réalisation de la présente.

La présente résolution demeure conditionnelle à l'obtention par la Ville de toutes les autorisations nécessaires.

**RÉSOLUTION 507-09-2013**  
**RÉSULTAT DES SOUMISSIONS :**  
**AQUEDUC SUR LA RUE PRINCIPALE SUR UNE LONGUEUR**  
**DE 40 MÈTRES AU NIVEAU DE LA RUE ALARY**

ATTENDU : L'ouverture des soumissions par le greffier en date du 13 septembre 2013 à 10 h 00 pour le bouclage du réseau d'aqueduc sur la rue Principale sur une longueur de 40 mètres au niveau de la rue Alary;

ATTENDU : Que Madame Joanne Richard et Monsieur Frédéric Thifault agissaient à titre de témoins;

ATTENDU : Que la Ville a reçu trois (3) soumissions présentées par :

<u>Nom du soumissionnaire</u>	<u>Montant (incluant les taxes)</u>
Daniel Filion Excavation	25 961,36 \$
David Riddell Excavation	52 510,12 \$
MBN Construction	68 954,33 \$



ATTENDU : Le rapport au conseil des ingénieurs Équipe Laurence en date du 13 septembre 2013 ;

ATTENDU : Que les argents pour la présente dépense proviennent du règlement d'emprunt 388-2013 de la Ville de Saint-Sauveur remboursés par la subvention dans le cadre du programme TECQ;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Lucie Régimbald Bélanger et unanimement résolu;

QUE : La plus basse soumission conforme présentée par Daniel Filion Excavation au montant de 25 961,36 \$ (taxes incluses) pour le bouclage du réseau d'aqueduc sur la rue Principale sur une longueur de 40 mètres au niveau de la rue Alary est acceptée et que le directeur des travaux publics et génie soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires à la réalisation de la présente.

La présente résolution demeure conditionnelle à l'obtention par la Ville de toutes les autorisations nécessaires.

**RÉSOLUTION 508-09-2013**  
**AUTORISATION DE LA SIGNATURE**  
**D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE**  
**PROLONGEMENT CHEMIN DE L'ÉQUINOXE**

ATTENDU Le projet de développement du prolongement du chemin de l'Équinoxe;

ATTENDU Le règlement 296-2010 et ses amendements de la Ville de Saint-Sauveur établissant les normes de construction des infrastructures et définissant les termes et conditions de la signature d'un protocole d'entente entre la Ville de Saint-Sauveur et le promoteur;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Monsieur le Maire et le greffier sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Sauveur le protocole d'entente à intervenir en respect avec les exigences du règlement 296-2010 et ses amendement pour le prolongement du chemin de l'Équinoxe avec le promoteur Gestion 3R.

**RÉSOLUTION 509-09-2013**  
**SIGNATURE DE L'ENTENTE**  
**AVEC LA COUR MUNICIPALE DE SAINTE-ADÈLE**  
**GESTION DES CONSTATS ET DES PLAINTES CRIMINELLES**

ATTENDU Que la Cour municipale de Sainte-Adèle effectuera sous peu le traitement des infractions sommaires criminelles pour les municipalités de la MRC des Pays-d'en-Haut;

ATTENDU Que dans ces circonstances, l'entente sur la gestion des constats d'infraction émis par la Sûreté du Québec sur le territoire de la MRC des Pays-d'en-Haut doit être remplacée;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Diane Dufour-Flynn et unanimement résolu;

QUE : : La Ville de Saint-Sauveur accepte les dispositions de l'entente à intervenir entre la ville de Sainte-Adèle et les villes de Saint-Sauveur et Estérel ainsi que les municipalités de Piedmont, Morin-Heights, Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, Sainte-Annes-des-Lacs, Wentworth-Nord, Saint-Adolphe-d'Howard et Lac des Seize-Iles, concernant la gestion des constats d'infraction et des plaintes criminelles émis par la Sûreté du Québec sur le territoire de la Municipalité Régionale de comté des Pays-d'en-Haut.

Que Monsieur le Maire et le greffier soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Sauveur ladite entente.

**RÉSOLUTION 510-09-2013**  
**SIGNATURE DE L'ENTENTE**  
**DE SERVICES AUX SINISTRÉS**  
**ENTRE LA VILLE DE SAINT-SAUVEUR ET LA CROIX-ROUGE**  
**CANADIENNE**

ATTENDU Que l'entente de services aux sinistrés entre la Ville de Saint-Sauveur et la Croix-Rouge Canadienne vient à échéance;

ATTENDU Qu'il est dans l'intérêt de la Ville de Saint-Sauveur de procéder au renouvellement de ladite entente;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Gilles Léonard et unanimement résolu;

QUE: Monsieur le Maire et le directeur général soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Sauveur tous les documents pertinents en relation avec le renouvellement de l'entente de services aux sinistrés entre la Ville de Saint-Sauveur et la Croix-Rouge Canadienne.

**RÉSOLUTION 511-09-2013**  
**NOMINATION AVISEUR LÉGAUX**  
**POUR REPRÉSENTER LA VILLE ET LA MRC**  
**AU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC**

ATTENDU La requête introductive d'un recours à la section des affaires immobilières du Tribunal Administratif du Québec pour une révision administrative de la valeur d'une propriété déposée au rôle triennal 2013-2014-2015;

ATTENDU Que la Ville de Saint-Sauveur doit nommer un procureur pour assister le service d'évaluation afin d'assurer une défense équitable;

ATTENDU Le rapport au Conseil du greffier en date du 3 septembre 2013;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Gilles Léonard et unanimement résolu;

QUE: La Ville de Saint-Sauveur retienne les services du bureau de Prévost, Fortin, D'Aoust pour représenter la Ville dans le dossier SAI-M-211768-1305 auprès du Tribunal administratif du Québec.

**RÉSOLUTION 512-09-2013**  
**VENTE D'UN TERRAIN ACQUIS**  
**POUR NON-PAIEMENT DE TAXES**  
**(LOT 3 430 726)**

ATTENDU Que lors de la vente pour taxes de juin 2012, la Ville de Saint-Sauveur s'est vu adjugé le lot 3 430 726;

ATTENDU L'offre d'achat de Monsieur Martin Chevalier;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Diane Dufour-Flynn et unanimement résolu;

QUE: La Ville de Saint-Sauveur vend à Monsieur Martin Chevalier le lot 3 430 726 pour la somme que la Ville a déboursée lors de la vente pour taxes 2012 soit 312,00 \$ et les taxes 2013 sur le lot en question.

Monsieur le maire et le greffier sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Sauveur tous les documents pertinents à la présente transaction préparés aux frais de l'acquéreur.

**RÉSOLUTION 513-09-2013**  
**ANNULATION DES TAXES**  
**CENTRE DE RÉPIT LA MARGUERITE**

ATTENDU La décision de la Commission Municipale du Québec en date du 16 mai 2012 dans le dossier CMQ-63998 qui reconnaît l'exemption des taxes foncières au Centre de Répît La Marguerite;

ATTENDU Que ladite décision de la Commission est rétroactive au 1<sup>er</sup> janvier 2010 et conséquemment il est nécessaire de rembourser au Centre de Répît La Marguerite les taxes foncières payées depuis cette date;

ATTENDU Le rapport au conseil du trésorier en date du 12 septembre 2013;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Lucie Régimbald Bélanger et unanimement résolu;

QUE: La Ville de Saint-Sauveur remette au Centre de Répît La Marguerite les taxes foncières payées depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010 et ce en conformité avec la décision de la Commission Municipale du Québec.

**RÉSOLUTION 514-09-2013**  
**RADIATION DE PETITS SOLDES**  
**DE TAXES FONCIÈRES**

ATTENDU : Le rapport au conseil du trésorier en date du 16 septembre 2013;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Gilles Léonard et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal autorise le trésorier à radier des petits soldes de taxes foncières entre 0,01 \$ et 5,00 \$ pour un montant total de 1 234,46\$.

**RÉSOLUTION 515-09-2013**  
**RADIATION DE TAXES FONCIÈRES PRESCRITES**

ATTENDU : Le rapport au conseil du trésorier en date du 10 septembre 2013;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Diane Dufour-Flynn et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal autorise le trésorier à radier les comptes de taxes foncières prescrites apparaissant à la liste préparée par le trésorier pour un montant total de 151,98 \$.

**RÉSOLUTION 516-09-2013**  
**NOMINATION D'UN MÉDIATEUR DOSSIER ANNEXION**  
**D'UNE PARTIE DU TERRITOIRE**  
**DE LA MUNICIPALITÉ DE MILLE ISLES**

ATTENDU Le règlement 309-2010 de la Ville de Saint-Sauveur décrétant l'annexion d'une partie du territoire de la Municipalité de Mille-Isles située à l'extrémité du chemin du Lac des Becs-Scie ouest;

ATTENDU La lettre du Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, Monsieur Sylvain Gaudreault, en date du 30 juillet 2013 qui stipulait :

«À la demande de l'une ou l'autre des deux municipalités concernées par cette annexion, je nommerai un conciliateur dans le but d'aider les municipalités à conclure un tel accord.»

ATTENDU Les échanges entre les maires de Saint-Sauveur et Mille-Isles;

ATTENDU Que la municipalité de Mille-Isles s'objecte à ladite annexion par sa résolution 2013-09-204;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu;

QUE: La Ville de Saint-Sauveur demande au Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, Monsieur Sylvain Gaudreault, de nommer un conciliateur pour faciliter la conclusion d'un accord entre la Ville de Saint-Sauveur et la Municipalité de Mille-Isles dans le dossier d'annexion d'une partie du territoire de la Municipalité de Mille-Isles à la Ville de Saint-Sauveur.

**RÉSOLUTION 517-09-2013**  
**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE**  
**CONCERNANT LA TEMPÊTE DU 19 JUILLET 2013**

ATTENDU L'arrêté du ministre de la Sécurité publique du Québec relativement à la tempête de vents violents et de pluies abondantes survenue le 19 juillet 2013 décrétant que la Ville de Saint-Sauveur fait partie des villes mentionnées audit arrêté;

ATTENDU Que la Ville de Saint-Sauveur a dû engendrer des coûts supplémentaires liés à cette tempête;

ATTENDU le rapport au conseil du trésorier en date du 9 septembre 2013;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Diane Dufour-Flynn et unanimement résolu;

QUE : Le directeur général soit autorisé à présenter pour et au nom de la Ville de Saint-Sauveur une demande d'aide financière selon le programme général d'aide financière lors des sinistres réels pour la tempête de vents violents et de pluies abondantes survenue le 19 juillet 2013.

**RÉSOLUTION 518-09-2013**  
**MODIFICATION AU RÈGLEMENT 356-2011**

ATTENDU Le règlement 356-2011 adopté par la Ville de Saint-Sauveur le 19 septembre 2011 et approuvé par le Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire le 16 novembre 2011;

ATTENDU Que ledit règlement décrète la construction d'un réservoir d'eau potable dans le secteur du Mont-Habitant et un emprunt au montant 1 610 000\$ remboursable en entier par la Taxe sur l'Essence et de la Contribution du Québec (TECQ);

ATTENDU Que suite à la construction dudit réservoir les coûts engagés sont supérieurs au montant original du règlement d'emprunt soit un excédent de 130 000 \$;

ATTENDU Que les coûts de tous les travaux effectués dans le cadre de la construction dudit réservoir d'eau potable dans le secteur du Mont-Habitant sont subventionnés en entier dans le cadre du programme sur la Taxe sur l'Essence et de la Contribution du Québec (TECQ);

ATTENDU L'article 564 de la *Loi sur les Cités et Villes* qui stipule que le conseil municipal peut modifier un règlement d'emprunt par résolution si l'objet du règlement n'est pas changé et la charge des contribuables n'est pas augmenté;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unaniment résolu;

QUE: Le règlement 356-2011 est par la présente résolution modifié pour augmenter le montant des travaux de 130 000 \$ et ceci sans changer l'objet du règlement ni augmenter la charge des contribuables.

**RÉSOLUTION 519-09-2013**  
**APPROBATION – LISTE DES CHÈQUES**  
**A ÉMETTRE**

ATTENDU : Le dépôt du rapport au conseil du trésorier en date du 12 septembre 2013;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Gilles Léonard et unaniment résolu;

QUE: La liste des chèques à émettre (nos 33802 à 34000) pour la période du 15 août 2013 au 11 septembre 2013 au montant de 655 726,86 \$ est acceptée.

**RÉSOLUTION 520-09-2013**  
**DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO 1**  
**TRAVAUX DE PAVAGE 2013**

ATTENDU La résolution 229-04-2013 octroyant le contrat de pavage 2013 à la firme ABC Rive Nord;

ATTENDU Le rapport au conseil du directeur des travaux publics et génie en date du 30 août 2013 recommandant l'acceptation du paiement progressif numéro 1 à la firme ABC Rive Nord;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Gilles Léonard et unaniment résolu;

QUE : Le trésorier soit autorisé à payer le décompte progressif numéro 1 à la firme ABC Rive-Nord au montant de 410 232,22 \$ taxes incluses pour le pavage 2013.

**RÉSOLUTION 521-09-2013**  
**DÉCOMPTÉ PROGRESSIF NUMÉRO 1**  
**ÉTUDE DU BARRAGE DU LAC PRÉVOST**

ATTENDU La résolution 112-03-2013 octroyant le contrat d'étude du barrage du lac Prévost à la firme CIMA+;

ATTENDU Le rapport au conseil du trésorier en date du 10 septembre 2013 recommandant l'acceptation du paiement progressif numéro 1 à la firme CIMA+;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu;

QUE : Le trésorier soit autorisé à payer le décompte progressif numéro 1 à la firme CIMA+ au montant de 30 237,28 \$ taxes incluses pour l'étude du barrage du lac Prévost.

**RÉSOLUTION 522-09-2013**  
**PROGRAMME CHANGEZ D'AIR**

ATTENDU Le programme *Changez D'Air* de l'Association Québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique préconisant le retrait et le remplacement de vieux appareils de chauffage au bois;

ATTENDU Que la Ville de Saint-Sauveur désire participer à ce programme en remettant une subvention aux citoyens retirant au remplaçant leurs vieux appareils de chauffage au bois;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Diane Dufour-Flynn et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal autorise l'ajout d'une somme de 1 500 \$ au programme *Changez D'Air* pour permettre la remise de quinze (15) subventions additionnelles de 100 \$ chacune à des citoyens désirant participer au programme.

**RÉSOLUTION 523-09-2013**  
**2 248, CHEMIN JEAN-ADAM :**  
**« LES IMMEUBLES MARCIL S.E.N.C. »**  
**RECONSTRUCTION, PLANS 2013-151**

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2013-0735 présentée le 21 août 2013 pour la propriété du 2248 Chemin Jean-Adam;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU La recommandation faite par le comité, lors de la séance régulière du 3 septembre 2013, quant à la rencontre de l'objectif et des critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2013-151 estampillés par le service d'urbanisme, déposés en soutien à la demande de permis pour le 2248 Chemin Jean-Adam.

**RÉSOLUTION 524-09-2013**  
**66, AVENUE DE LA GARE :**  
**« GESTION CENTRE ST-SAUVEUR INC. »**  
**AMÉNAGEMENT PAYSAGER ET STATIONNEMENT,**  
**PLANS 2013-152**

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2013-0186 présentée le 6 mai 2013 pour la propriété du 66 avenue de la Gare;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU La recommandation faite par le comité, lors de la séance régulière du 3 septembre 2013, quant à la rencontre de l'objectif et des critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2013-152 estampillés par le service d'urbanisme, déposés en soutien à la demande de permis pour le 66 avenue de la Gare.

**RÉSOLUTION 525-09-2013**  
**434, RUE PRINCIPALE : NOUVELLE CONSTRUCTION,**  
**PLANS 2013-153**

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2013-0778 présentée le 26 août 2013 pour la propriété du 434 Principale;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU La recommandation faite par le comité, lors de la séance régulière du 3 septembre 2013, quant à la rencontre de l'objectif et des critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2013-153 estampillés par le service d'urbanisme, déposés en soutien à la demande de permis pour le 434 Principale.

**RÉSOLUTION 526-09-2013**  
**2 330, CHEMIN JEAN-ADAM :**  
**AGRANDISSEMENT, PLANS 2013-155**

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2013-0734 présentée le 22 août 2013 pour la propriété du 2330 Chemin Jean-Adam;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU La recommandation faite par le comité, lors de la séance régulière du 3 septembre 2013, quant à la rencontre de l'objectif et des critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2013-155 estampillés par le service d'urbanisme, déposés en soutien à la demande de permis pour le 2330 Chemin Jean-Adam.

**RÉSOLUTION 527-09-2013**  
**24, AVENUE DE LA GARE :**  
**« DUBÉ COOKE PEDICELLI »**  
**GARDE-CORPS, PLANS 2013-156**

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2013-0729 présentée le 26 août 2013 pour la propriété du 24 avenue de la Gare;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU La recommandation faite par le comité, lors de la séance régulière du 3 septembre 2013, quant à la rencontre de l'objectif et des critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2013-156 estampillés par le service d'urbanisme, déposés en soutien à la demande de permis pour le 24 avenue de la Gare.

**RÉSOLUTION 528-09-2013**  
**18, AVENUE SAINT-DENIS :**  
**« PLACEMENTS ANDRÉ DAGENAI ET PLACEMENTS LISE**  
**ROCHON »**  
**DÉMOLITION, PLANS 2013-170**

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2013-0703 présentée le 21 août 2013 pour la propriété du 18 avenue Saint-Denis;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU La recommandation faite par le comité, lors de la séance régulière du 3 septembre 2013, quant à la rencontre de l'objectif et des critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;



QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2013-170 estampillés par le service d'urbanisme, déposés en soutien à la demande de permis pour le 18 avenue Saint-Denis.

**RÉSOLUTION 529-09-2013**  
**291, RUE PRINCIPALE :**  
**« RILEY » ENSEIGNE SUR POTEAU,**  
**PLANS 2013-157**

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2013-0693 présentée le 19 août 2013 pour la propriété du 291 Principale;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU La recommandation faite par le comité, lors de la séance régulière du 3 septembre 2013, quant à la rencontre de l'objectif et des critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2013-157 estampillés par le service d'urbanisme, déposés en soutien à la demande de permis pour le 291 Principale.

**RÉSOLUTION 530-09-2013**  
**104, AVENUE DE LA GARE : « GESTION MIDI »**  
**ENSEIGNE COMMUNAUTAIRE, PLANS 2013-158**

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2013-0739 présentée le 12 août 2013 pour la propriété du 104 avenue de la Gare;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU La recommandation faite par le comité, lors de la séance régulière du 3 septembre 2013, quant à la rencontre de l'objectif et des critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2013-158 estampillés par le service d'urbanisme, déposés en soutien à la demande de permis pour le 104 avenue de la Gare.

**RÉSOLUTION 531-09-2013**  
**246, RUE PRINCIPALE :**  
**« LOFT À ONGLES » ENSEIGNE PROJETANTE,**  
**PLANS 2013-159**

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2013-0672 présentée le 12 août 2013 pour la propriété du 246 Principale;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU La recommandation faite par le comité, lors de la séance régulière du 3 septembre 2013, quant à la rencontre de l'objectif et des critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2013-159 estampillés par le service d'urbanisme, déposés en soutien à la demande de permis pour le 246 Principale.

**RÉSOLUTION 532-09-2013**  
**200, RUE PRINCIPALE, LOCAL 4 : « BÉRUBÉ AVOCAT »**  
**ENSEIGNE COMMUNAUTAIRE, PLANS 2013-160**

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2013-0671 présentée le 12 août 2013 pour la propriété du 200 Principale local 4;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU La recommandation faite par le comité, lors de la séance régulière du 3 septembre 2013, quant à la rencontre de l'objectif et des critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2013-160 estampillés par le service d'urbanisme, déposés en soutien à la demande de permis pour le 200 Principale local 4.

**RÉSOLUTION 533-09-2013**  
**200, RUE PRINCIPALE, LOCAL 19 :**  
**« ASSOCIATION RITMA »**  
**ENSEIGNE SUSPENDUE ET COMMUNAUTAIRE,**  
**PLANS 2013-161**

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2013-0737 présentée le 14 août 2013 pour la propriété du 200 Principale local 19;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU La recommandation faite par le comité, lors de la séance régulière du 3 septembre 2013, quant à la rencontre de l'objectif et des critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2013-161 estampillés par le service d'urbanisme, déposés en soutien à la demande de permis pour le 200 Principale local 19.

**RÉSOLUTION 534-09-2013**  
**341, RUE PRINCIPALE :**  
**« BAZAR » ENSEIGNE COMMUNAUTAIRE,**  
**PLANS 2013-162**

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2013-0088 présentée le 4 mars 2013 pour la propriété du 341 Principale;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU La recommandation faite par le comité, lors de la séance régulière du 3 septembre 2013, quant à la rencontre de l'objectif et des critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

ATTENDU l'objectif de l'article 74 de ce règlement qui prévoit que l'affichage soit de très bonne qualité et contribue à l'image champêtre de la ville;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal refuse les plans 2013-162 estampillés par le service d'urbanisme, déposés en soutien à la demande de permis pour le 341 Principale, au motif que le lettrage n'est pas de qualité professionnelle.

**RÉSOLUTION 535-09-2013**  
**200, RUE PRINCIPALE, LOCAL 20 :**  
**« YOGA SHANTI OM » AUVENT,**  
**ENSEIGNE COMMUNAUTAIRE ET SUSPENDUE**  
**PLANS 2013-163**

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2013-0690 présentée le 19 août 2013 pour la propriété du 200 Principale local 20;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU La recommandation faite par le comité, lors de la séance régulière du 3 septembre 2013, quant à la rencontre de l'objectif et des critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2013-163 estampillés par le service d'urbanisme, déposés en soutien à la demande de permis pour le 200 Principale local 20.

**RÉSOLUTION 536-09-2013**  
**341, RUE PRINCIPALE :**  
**« LE STUDIO » ENSEIGNE COMMUNAUTAIRE,**  
**PLANS 2013-164**

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2013-0676 présentée le 13 août 2013 pour la propriété du 341 Principale;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU La recommandation faite par le comité, lors de la séance régulière du 3 septembre 2013, quant à la rencontre de l'objectif et des critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2013-164 estampillés par le service d'urbanisme, déposés en soutien à la demande de permis pour le 341 Principale.

**RÉSOLUTION 537-09-2013**  
**103, RUE PRINCIPALE :**  
**« LE SWITCH » ENSEIGNE SUR POTEAUX,**  
**PLANS 2013-165**

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2013-0743 présentée le 14 août 2013 pour la propriété du 103 Principale;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU La recommandation faite par le comité, lors de la séance régulière du 3 septembre 2013, quant à la rencontre de l'objectif et des critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2013-165 estampillés par le service d'urbanisme, déposés en soutien à la demande de permis pour le 103 Principale.

**RÉSOLUTION 538-09-2013**  
**DÉROGATION MINEURE**  
**100, AVENUE GUINDON :**  
**« FACTORERIES TANGER » PLANS 2013-166**

ATTENDU l'application du règlement sur les dérogations mineures no 228-2008 à la demande de dérogation mineure présentée pour la propriété du 100 avenue Guindon;

ATTENDU les critères d'évaluation de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU l'appréciation faite par le comité, lors de la séance régulière du 3 septembre 2013, de ces critères d'évaluation du règlement, en lien avec la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal refuse une dérogation mineure pour la propriété du 100 avenue Guindon « Factoreries Tanger » étant donné l'importance de la dérogation demandée et la possibilité de réaliser la construction proposée ailleurs sur le terrain.

**RÉSOLUTION 539-09-2013**  
**DÉROGATION MINEURE ACCORD DE PRINCIPE**  
**2 562, CH. JEAN-ADAM : PLANS 2013-167**

ATTENDU l'application du règlement sur les dérogations mineures no 228-2008 à la demande de dérogation mineure présentée pour la propriété du 2562 Chemin Jean-Adam;

ATTENDU les critères d'évaluation de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU l'appréciation faite par le comité, lors de la séance régulière du 3 septembre 2013, de ces critères d'évaluation du règlement, en lien avec la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve en principe la demande de dérogation mineure à l'article 308 du règlement de zonage 222-2008, visant à permettre l'agrandissement d'un bâtiment principal à la condition que le projet se réalise tel que démontré sur les plans no. 2013-167 préparés par le propriétaire et estampillés par le Service de l'urbanisme en date du 30 juillet 2013.

**RÉSOLUTION 540-09-2013**  
**DÉROGATION MINEURE ACCORD DE PRINCIPE**  
**1 444, CHEMIN DU GRAND-RUISSEAU : PLANS 2013-168**

ATTENDU l'application du règlement sur les dérogations mineures no 228-2008 à la demande de dérogation mineure présentée pour la propriété du 1444 Chemin du Grand-Ruisseau;

ATTENDU les critères d'évaluation de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU l'appréciation faite par le comité, lors de la séance régulière du 3 septembre 2013, de ces critères d'évaluation du règlement, en lien avec la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve en principe la demande de dérogation mineure à l'article 112 du règlement de zonage 222-2008, visant à régulariser la marge latérale gauche de 3,39 m au lieu de 5 m pour le bâtiment principal.

**RÉSOLUTION 541-09-2013**  
**DÉROGATION MINEURE ACCORD DE PRINCIPE**  
**6, CHEMIN DES TILLEULS : PLANS 2013-169**

ATTENDU l'application du règlement sur les dérogations mineures no 228-2008 à la demande de dérogation mineure présentée pour la propriété du 6 Chemin des Tilleuls;

ATTENDU les critères d'évaluation de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU l'appréciation faite par le comité, lors de la séance régulière du 3 septembre 2013, de ces critères d'évaluation du règlement, en lien avec la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve en principe la demande de dérogation mineure à l'article 110 du règlement de zonage no 222-2008, visant à permettre une marge avant de 2,5 m au lieu de 9 m pour le bâtiment principal, ainsi qu'à l'article 227 visant à permettre une pente de toit de 3/12 plutôt que 4/12, à la condition que le projet se réalise tel que démontré sur les plans préparés par Serge Falardeau, architecte, sous le numéro 13-013 et datés du 26 août 2013.

**RÉSOLUTION 542-09-2013**  
**DÉROGATION MINEURE ACCORD DE PRINCIPE**  
**TERRAIN LOT P308, 309 ET 310 CHEMIN FLEUR-DE-LUNE**

ATTENDU l'application du règlement sur les dérogations mineures no 228-2008 à la demande de dérogation mineure présentée pour la propriété des lots P308, 309, 310;

ATTENDU les critères d'évaluation de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU l'appréciation faite par le comité, lors de la séance extraordinaire du 10 septembre 2013, de ces critères d'évaluation du règlement, en lien avec la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve en principe la demande de dérogation mineure à l'article 251 du règlement de zonage 222-2008, visant à permettre la construction d'un chemin d'accès privé au terrain avec remblai, dans un milieu humide, à la condition que la planification et la construction de l'ouvrage se réalisent tel que spécifié au rapport déposé en soutien à la présente demande et préparé par Gestion Environnement MM, en date de juillet 2013.

**RÉSOLUTION 543-09-2013**  
**DÉROGATION MINEURE ACCORD DE PRINCIPE**  
**894 et 895 CHEMIN HAVRE DES MONTS**

ATTENDU l'application du règlement sur les dérogations mineures no 228-2008 à la demande de dérogation mineure présentée pour la propriété des 894 et 895 Chemin Havre-des-Monts;

ATTENDU les critères d'évaluation de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU l'appréciation faite par le comité, lors de la séance extraordinaire du 10 septembre 2013, de ces critères d'évaluation du règlement, en lien avec la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve en principe la demande de dérogation mineure à l'article 251 du règlement de zonage 222-2008, visant à permettre les travaux de stabilisation des berges, aux conditions suivantes :

- la planification et la construction de ces ouvrages se réalisent tel que spécifié au rapport déposé en soutien à la présente demande et préparé par Aubier Environnement inc. en date du 3 août 2013;
- les travaux devront être réalisés en période d'étiage soit entre les mois de juillet et de novembre et par temps sec;
- aucune portion hydraulique de la machinerie qui sera utilisée pour réaliser ces ouvrages ne doit entrer en contact avec l'eau;
- l'excavation dans le lit du ruisseau et l'enrochement devront être réalisés en une seule opération s'étendant sur une durée maximale de 24 heures, délai après lequel aucun équipement ne doit se trouver dans le lit du ruisseau;
- tout espace mis à nu soit protégé par des toiles en cas de pluie pour éviter l'érosion du sol;
- un suivi soit effectué un an après la réalisation des ouvrages et que la Ville soit informée des résultats de ce suivi.

### **RÉSOLUTION 544-09-2013** **JOURNÉE MONDIALE DE L'URBANISME**

ATTENDU que le 8 novembre a été déclarée Journée mondiale de l'urbanisme depuis 1949 et qu'il est célébré à ce titre depuis, dans plus de 30 pays sur quatre continents;

ATTENDU que la Ville reconnaît la Journée mondiale de l'urbanisme comme une occasion de souligner l'apport de l'urbanisme avisé à la qualité de notre milieu;

ATTENDU que la Journée mondiale de l'urbanisme souligne également les réussites collectives canadiennes et québécoises dans nos villes et nos régions qui ont su rehausser notre qualité de vie;

ATTENDU que la Ville apprécie pleinement les nombreuses et précieuses contributions de nos collectivités professionnelles et de nos urbanistes et souhaite reconnaître leur engagement au service de la collectivité;

ATTENDU que la célébration de la Journée mondiale de l'urbanisme constitue une occasion de souligner publiquement la participation et le dévouement des urbanistes, des membres des comités et commissions d'urbanisme et des citoyens qui s'intéressent à l'urbanisme et qui ont consacré leur temps et leurs efforts à l'amélioration de nos villes et de nos régions et que ce Conseil souhaite les remercier de leur immense engagement au service de la collectivité;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Gilles Léonard et unanimement résolu;

QUE : Le conseil de la Ville de Saint-Sauveur se joigne aux membres de l'Association internationale des urbanistes, de l'Ordre des urbanistes du Québec et de l'Institut canadien des urbanistes pour proclamer le 8 novembre 2013 Journée mondiale de l'urbanisme.

**COMMENTAIRE 545 -09-2013**  
**STATISTIQUES DE CONSTRUCTION - DÉPÔT**

Les statistiques de construction du mois d'août 2013 sont déposées auprès des membres du conseil. Il y a eu 27 permis d'émis dans le secteur résidentiel pour un total de 964 000 \$ et 3 permis d'émis dans le secteur commercial pour un total de 360 000 \$ soit un total à date en 2013 de 17 910 000 \$ comparativement à 22 903 000 \$ pour la même période en 2012.

**RÉSOLUTION 546-09-2013**  
**ASSISTANCE FINANCIÈRE**  
**PROGRAMME EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA 2014**

ATTENDU : La recommandation de la Commission de la vie communautaire portant le numéro VC-05-09-13 émise lors de la réunion du 4 septembre 2013;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Lucie Régimbald Bélanger et unanimement résolu;

QUE : Madame Ginette Gilbert, directrice du Service de la vie communautaire, est autorisée à déposer une demande de subvention pour l'embauche d'étudiants dans le cadre du programme « Emplois d'été Canada (EÉC) - 2014 ».

**RÉSOLUTION 547-09-2013**  
**PROLONGATION D'EMBAUCHE**  
**MÉCANICIEN À TEMPS PARTIEL**

ATTENDU La recommandation au conseil du directeur des travaux publics et génie;

ATTENDU La résolution 206-04-2013 adoptée le 15 avril 2013 retenant les services de M. Daniel Chartrand à titre de mécanicien sur une base temporaire;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Gilles Léonard et unanimement résolu;

QUE : L'embauche de Monsieur Daniel Chartrand à titre de mécanicien soit prolongé pour la période du 23 septembre au 20 décembre 2013, le tout selon les conditions de la convention collective en vigueur au taux horaire de 27,16 \$.

**RÉSOLUTION 548-09-2013**  
**AIDE FINANCIÈRE – SOUPE POPULAIRE**

ATTENDU : Le rapport du greffier en date du 11 septembre 2013;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu;

QUE : La Ville de Saint-Sauveur procède à l'achat de dix (10) billets pour le souper bénéfique à raison de 150 \$ l'unité (taxes incluses), le tout au profit de la Soupe Populaire de la Vallée de Saint-Sauveur.

**RÉSOLUTION 549-09-2013**  
**AIDE FINANCIÈRE – CENTRE D'AIDE**  
**PERSONNES TRAUMATISÉES CRÂNIENNES ET HANDICAPÉES**  
**PHYSIQUES LAURENTIDES**



ATTENDU : Le rapport au conseil du greffier en date du 11 septembre 2013;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Lucie Régimbald Bélanger et unanimement résolu;

QU' : Une aide financière au montant de 100 \$ est accordée au « Centre d'Aide Personnes Traumatisées Crâniennes et Handicapées Physiques Laurentides » dans le cadre de leur campagne de financement annuelle.

**RÉSOLUTION 550-09-2013**  
**DEMANDE DE SUBVENTION**  
**ASSOCIATION RÉGIONALE DE LOISIRS POUR PERSONNES**  
**HANDICAPÉES DES LAURENTIDES**

ATTENDU : Le rapport au conseil du greffier en date du 11 septembre 2013;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Lucie Régimbald Bélanger et unanimement résolu;

QU' : Une aide financière au montant de 250 \$ est accordée à l'Association Régionale de Loisirs pour Personnes Handicapées des Laurentides dans le cadre de leur campagne de financement annuelle.

**RÉSOLUTION 551-09-2013**  
**SOUHAITS POUR LES MEMBRES DU CONSEIL**  
**QUI QUITTENT**

Ce soir, c'est une soirée un peu spéciale, c'est la dernière assemblée avant la prochaine élection municipale mais c'est également votre dernière assemblée municipale publique pour vous Monsieur le Maire, pour Mme Régimbald Bélanger et Messieurs Léonard et Rodrigue.

Sur une proposition de Monsieur le conseiller Luc Leblanc il est résolu unanimement de souhaiter à vous Monsieur le Maire, Mme Régimbald Bélanger et Messieurs Léonard et Rodrigue une bonne retraite de la vie publique, un bon succès dans vos projets futurs et de vous remercier aux noms des Sauverois, Sauverois, de Mme Flynn, M. Leroux et mon nom personnel pour vos huit années à titre de conseiller et huit années comme maire, Mme Régimbald Bélanger pour ses seize années à titre de conseillère, M. Léonard pour ses vingt années à titre de conseiller et M. Rodrigue pour ses huit années à titre de conseiller.

Depuis février dernier, je fais partie de ce conseil et je suis à même de constater le temps que vous tous avez pu mettre dans la réalisation de votre tâche.

Merci et beaucoup de plaisir et de bonheur dans vos projets futurs.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

En conformité avec l'article 322 de la *Loi sur les Cités et Villes*, une période de question est mise à la disposition de l'assistance et le conseil prend bonne note des différents commentaires émis par les personnes présentes.

**RÉSOLUTION 552-09-2013**  
**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu;

QUE : La séance soit levée.

\_\_\_\_\_  
Normand Patrice  
Greffier

\_\_\_\_\_  
Michel Lagacé  
Maire